

Biodiversité en milieux artificialisés - SORTIE N°5 du 05/07/16

Le pont Régemortes à Moulins (03), un lieu attractif aux enjeux contradictoires

Enjambant l'Allier, le Pont Régemortes se situe à l'entrée de la ville de Moulins (03). Lieu de passage pour les voitures, il abrite également des îles et des plages attractives pour les habitants de la ville mais aussi pour une des plus grosses colonies de sternes pierregarins et sternes naines, de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Quels aménagements et entretiens par l'homme sont nécessaires à l'accueil des hommes mais aussi des oiseaux ? Les enjeux relatifs à l'accueil des deux publics sont-ils conciliables et à quelles conditions ?

Ces différentes questions ont été abordées lors d'une visite sur le terrain, organisée le 5 juillet 2016 par la [Plate-forme 21 pour le Développement durable](#). La Plate-forme 21 remercie chaleureusement les participants à cette visite et plus particulièrement les différents intervenants : Jean-Christophe GIGAULT, Directeur [LPO Auvergne](#), Sylvie LOVATY, coordonnatrice sternes pour la LPO Auvergne, Michel SOLIGNAC, chargé des Espaces Naturels et du Domaine Public Fluvial au Service Environnement de la [DDT03](#), Philippe PUISSAUVE, technicien de l'environnement à [l'ONCFS, Service départemental 03](#), Adrien BEROUD, technicien de l'environnement stagiaire à l'ONCFS, Service départemental 03.

Les sternes, espèce emblématique et menacée, présente en Auvergne

Les sternes, aussi appelées hirondelles de mer, ont pour habitude de nicher en bord de mer ou le long des grands axes fluviaux. Bien que la situation se soit améliorée ces dernières années, les sternes sont toujours considérées comme des espèces menacées. Chaque année, les îles de l'Allier et en particulier celles se trouvant à proximité du pont Régemortes accueillent au total et en moyenne 150 couples de sternes pierregarins et de sternes naines. Leur présence est un symbole du caractère naturel de la rivière.



Figure 1 : Sternes pierregarins - Crédit photo : LPO



Figure 2 : Sterne naine - Crédit photo : LPO

Les îles de l'Allier, un habitat privilégié pour les sternes en Auvergne

Composées de plages de sable et de graviers, isolées des berges, les îles de l'Allier constituent un habitat privilégié, où viennent nicher des sternes naines et pierregarins. La présence du pont Régemortes constitue une zone de pêche très favorable pour les oiseaux, expliquant la forte concentration sur les îles à l'entrée de la ville de Moulins.

La reproduction des oiseaux menacée par des facteurs naturels et anthropiques

Certaines années, on constate un échec total de la reproduction des oiseaux. Différents facteurs naturels ou anthropiques peuvent expliquer cette situation.

Les facteurs anthropiques :

Lorsque des humains approchent les îles en bateau ou à pied, les sternes se mettent à tourner afin de prévenir leurs congénères. Les œufs ou les jeunes poussins ne sont alors plus couverts et peuvent souffrir soit du réchauffement soit du refroidissement. Il y a alors échec de la reproduction de la colonie de sternes.

Du fait de leur proximité de la ville, les îles s'avèrent être des sites attractifs pour les moulinois lors des journées ensoleillées ou du feu d'artifice du 14 juillet de la Ville, tiré depuis le pont. La fréquentation des îles peut conduire à l'écrasement des œufs ou des poussins qui sont fortement dissimulés dans les graviers. Selon la LPO, la majorité des personnes fréquentant les îles n'est pas suffisamment informée des conséquences pour la reproduction des oiseaux. Les promenades de chiens s'avèrent également souvent fatales pour les œufs ou les poussins.

Les facteurs naturels :

Du fait des fortes crues, les îles de l'Allier se modifient beaucoup d'une année sur l'autre mais aussi au

cours de la saison. La différence entre le débit minimum de la rivière et les crues les plus sévères peut aller de 1 à 200. L'Allier étant une des rares rivières à libre évolution, il est possible, selon les années, que les îles soient complètement noyées ou bien totalement reliées à la berge.

Tout le linéaire de l'Allier dans le département se situe en Domaine Public Fluvial et est géré par la DDT. Quand les îles sont sèches, celles-ci commencent à se végétaliser. L'habitat devient alors moins propice pour la reproduction des sternes. Mais surtout, cette forêt alluviale (ripisylve) devient un frein à l'écoulement de l'eau ce qui peut avoir un impact majeur en cas de crue sur la ville de Moulins. La DDT fait donc dévégétaliser ces îles et les berges de l'Allier en aval du pont pour limiter les risques. Cela peut avoir un effet positif pour l'installation de la colonie de sternes.

Quand l'action de l'homme favorise la réinstallation des oiseaux

Dans une certaine mesure, des actions conduites par l'homme permettent une protection des habitats, améliorant ainsi les chances des oiseaux à se reproduire. Plusieurs mesures visant à favoriser la nidification des sternes sont prises sur le site du Pont Régemortes. Leur définition comme leur suivi dans la durée dépend de la conciliation avec d'autres enjeux, notamment anthropiques.

La protection par les mesures réglementaires

Pour garantir le bon déroulement de la nidification des oiseaux nichant au sol sur la rivière Allier, un [arrêté préfectoral de protection du biotope](#) (APPB) a été établi le 26/05/2011. L'île la plus proche du pont Régemortes est l'un des sites concernés par cet arrêté. Ce dernier y interdit en tout temps l'accès à tout véhicule quel qu'il soit ou toute action ou activité tendant à modifier, dénaturer ou faire disparaître le site. Du 1^{er} avril au 15 août sont également interdits la circulation des personnes à pied, l'accostage d'engins nautiques et le débarquement, la présence de chien et toute action ou activité tendant à compromettre l'équilibre du site et son intérêt biologique.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), via son rôle de police de l'environnement, est habilité pour verbaliser les personnes qui ne respecteraient pas l'interdiction d'accès aux îles. Seulement, malgré un effort conséquent consenti sur la période la plus problématique (15 juin-15 juillet) aucun agent ne peut être présent de manière permanente sur place. Or, les poussins peuvent mourir en ½ heure s'ils sont exposés à la chaleur ou au froid en l'absence de leurs parents. Dans les faits, la régulation de la fréquentation des îles par la réglementation est insuffisante pour véritablement assurer la protection des oiseaux.

La protection par l'aménagement du site

En 2016, la LPO a installé des filets de manière à empêcher les moulinois d'accéder à l'île où s'était installée la colonie. Malheureusement, le niveau de l'Allier a baissé très rapidement rattachant cet îlot à la berge, ce qui a provoqué l'abandon de la colonie. La question du renouvellement de cette action se pose pour 2017. La réflexion devra être menée, en partenariat avec la DDT notamment, afin de voir si un filet peut être installé autour de l'île principale. Plusieurs éléments doivent être considérés : le coût de l'action, la mobilisation d'un nombre suffisant de personnes pour faire durer l'installation le moins longtemps possible (il faut compter environ 2h pour installer 200 mètres linéaires de filet et 60 poteaux. Cette durée, longue, perturbe fortement les oiseaux. Il ne faudrait pas rester plus d'une demi-heure). Les

filets sont également un moyen de répondre à la problématique des chiens qui courent sur les îles et écrasent œufs et poussins.



Figure 3 : Filet de protection installé sur la berge par la LPO. Crédit photo : LPO.

Des tuiles sont parfois posées sur les îles par la LPO. Elles permettent aux poussins de se mettre à l'abri et les gens ont tendance à les contourner sans marcher dessus.

La DDT, en charge de la gestion du Domaine Public Fluvial a entrepris, en 2015, de dévégétaliser les berges du site de Régemortes. Les arbres ont été broyés sur une surface de 11 ha car ils étaient des obstacles à l'écoulement en cas de crue. Les îlots, quant à eux, seront dévégétalisés en septembre 2016 après le départ des sternes en migration. Un choix reste encore à effectuer entre deux solutions techniques : abattre et sortir les arbres ou les broyer sur place. Cette dévégétalisation permet l'installation de plusieurs espèces patrimoniales : les sternes, le chevalier guignette voire l'œdicnème criard.

La protection par le classement

L'intégralité de la traversée du département par la rivière Allier, hormis le tronçon en Réserve Naturelle, est classée en zone Natura 2000 au titre des directives habitats et/ou oiseaux, en deux sites Val d'Allier Sud et Val d'Allier Nord. Ce classement induit de fait pour la zone du pont Régemortes une protection par des mesures contractuelles tout en y permettant une activité raisonnée. Du fait de sa mobilité spectaculaire et remarquable au niveau européen, la rivière compte 11 habitats d'intérêt communautaire et 1 habitat prioritaire. Sur ces différents sites, des chartes sont signées avec les propriétaires et des mesures agro-environnementales sont mises en place.

La protection par la sensibilisation du public

Plusieurs actions de sensibilisation des moulinois à la présence des sternes sur les îles sont réalisées

chaque année.

Panneaux d'information

Difficultés d'informer via des panneaux :

- Certains panneaux d'information ont été emportés par les crues
- Installer un panneau juste à proximité du site où l'on veut empêcher l'accès conduit les gens à s'en approcher (pour les lire !) et donc avoir un effet contraire à celui recherché.
- Enjeu de trouver l'emplacement stratégique des panneaux d'information.
- Enfin, cela nécessite des moyens humains et financiers qui ne sont pas financés (ou très peu)

Les actions de protection des sternes, et notamment la pose de filets sont portés par des bénévoles de la LPO (avec un soutien par les salariés dans certaines situations). Cette organisation a ses limites, car la pose des filets doit être très rapide pour gêner le moins possible les oiseaux déjà installés. Mettre en place de telles actions nécessite une mobilisation importante sur des périodes précises, ce qui n'est pas chose aisée.

Des aménagements visibles, une façon d'interpeller les visiteurs

L'installation des filets s'est faite après accord de la DDT et par la LPO (sur ses fonds propres). La visibilité des filets a permis d'interpeller différemment le public, d'attirer son attention. Cette action est jugée positive même si l'échec de la colonie a été constaté.

Une information régulière de la population par les bénévoles de la LPO

Chaque année, les bénévoles de la LPO Auvergne se mobilisent durant toute la période de reproduction des sternes pour assurer un suivi des populations mais surtout pour sensibiliser les moulinois à la préservation des sternes et les empêcher de se rendre sur l'île où nichent les sternes. L'APPB donne un argumentaire juridique qui justifie la demande – il est en grande partie respecté et quand il ne l'est pas, il permet l'intervention de la police de l'environnement qui peut verbaliser les contrevenants. L'interdiction de l'accès peut-être une source de tension avec certains moulinois.

C'est une action qui demande un énorme investissement des bénévoles ce qui est difficilement pérenne sur le long terme. Il faut donc trouver des solutions complémentaires pour alléger l'investissement humain.

Protéger en réduisant l'attractivité du site pour les oiseaux

Pour protéger les oiseaux, une autre solution pourrait être de ne pas les inciter à s'installer sur ce lieu qui devient plus vulnérable à mesure que l'on avance dans la saison. L'idée serait alors de faire en sorte que les îles, au pied du pont Régemortes ne soient plus aussi attractives.

Une autre piste est de concevoir une île dédiée uniquement aux oiseaux. C'est le cas de radeaux à sternes parfois installés en d'autres lieux.

L'importance de la concertation pour assurer la conciliation des enjeux

Un deuxième pont sur l'Allier à proximité de la ville de Moulins devrait voir le jour dans les années à venir. Sa construction d'abord, puis sa présence par la suite, peut avoir un impact sur l'installation des populations de sternes. Les études actuellement en cours prennent en compte la problématique des sternes. Toutefois, l'enjeu est crucial de réunir autour d'une même table les différentes parties prenantes. Le phasage des travaux devra être défini afin de perturber le moins possible les oiseaux. Les

interventions sont toutefois envisageables car les oiseaux sont en capacité de s'habituer à une présence humaine à proximité si cette dernière est régulière.